

Table ronde

« Lutte contre la corruption, La promotion de l'éthique et de la transparence au Maroc »

Etat des lieux et Moyens de concrétiser le Plan d'Action du Gouvernement

**Organisée le Ministère de modernisation des secteurs publics et la Banque mondiale
Avec la participation de la CGEM et Transparency Maroc**

Date : le 11 décembre 2006

Rapport de synthèse

Axe I : Plan de lutte contre la corruption du Gouvernement, Propositions et attentes des acteurs

- Le Plan d'Action du gouvernement pour la lutte contre la corruption, par Mme Rabha Zeidguy, Directrice de la Réforme Administrative au Ministère de la Modernisation des Secteurs Publics.

Cette présentation porte sur les objectifs et le contexte du plan d'action du gouvernement pour la lutte contre la corruption.

L'objectif principal à travers ce plan d'action, est de consolider la transparence dans la gestion publique à travers la promotion de l'éthique et de développer le cadre institutionnel de la lutte contre la corruption.

Le plan d'action du gouvernement s'articule autour de 6 axes d'intervention :

1- Ancrage des valeurs et des normes d'éthiques

Plusieurs actions ont été entreprises dans ce cadre : renforcement du cadre légal et réglementaire, avec notamment le projet de révision de la loi relative à la déclaration du patrimoine, le projet de décret modifiant celui de 1998 sur les marchés publics, le projet de loi modifiant et complétant le dahir de 1958 portant Statut de la fonction publique (généralisation du concours pour l'accès à la fonction publique, généralisation de l'appel à candidature pour les postes de responsabilité...)

2- Institutionnalisation de la stratégie préventive de la corruption

Conformément à l'article 6 de la Convention des Nations Unies contre la corruption qui prévoit que les pays membres sont tenus de mettre en place une structure pour prévenir la corruption, un projet de décret portant création de l'Instance centrale de prévention de la corruption (l'ICPC) auprès du Premier Ministre, a été élaboré en concertation avec Transparency Maroc et la CGEM. Ce projet de décret sera soumis au prochain Conseil des

ministres. De même, la ratification de la Convention des Nations Unies contre la corruption signée par le Maroc en 2003 est prévue prochainement.

L'ICPC est une instance de prévention dont les principales missions consistent à proposer les grandes orientations d'une politique de prévention de la corruption, collecter toute information en relation avec le phénomène, gérer la base de données y afférente, informer l'autorité judiciaire compétente de tous actes de corruption réprimés par la loi, organiser des campagnes de formation et de sensibilisation, assurer le suivi et l'évaluation des politiques de prévention...

La composition de cette instance est équilibrée : l'assemblée plénière comprend les représentants des ministères concernés, les représentants des organismes professionnels, les membres associés nommés par le Premier Ministre, avec notamment des représentants de la société civile. Elle sera présidée par une personnalité, nommée par le Premier ministre, connue pour sa compétence, son expérience et sa probité.

3- Renforcement de la transparence dans la gestion des marchés publics

Le projet de décret amendant et complétant le décret en vigueur dans le sens du renforcement de la transparence a été adopté par le dernier Conseil de gouvernement et sera soumis au prochain Conseil des ministres.

4- Amélioration du système de suivi, de contrôle et d'audit

Les objectifs sont de renforcer le principe de reddition des comptes et de consolider le contrôle a posteriori des dépenses publiques.

A cet effet, le décret du 2 décembre 2005 fixant les règles d'organisation des départements ministériels et la déconcentration administrative met à la charge des différents départements ministériels l'obligation de prévoir, dans leurs organigrammes, une unité d'audit interne.

5- Simplification des procédures administratives

Le plan d'action prévoit la poursuite du programme national de simplification des procédures administratives. Il s'agit d'une approche participative basée sur les attentes des usagers. L'accent est mis sur les procédures les plus utilisées.

Le projet inclut également un volet de simplification des formulaires et du langage administratif à travers un programme de vulgarisation et de communication.

Importance du rôle des TIC en tant qu'outil de simplification.

Etat d'avancement :

166 télé-services sont offerts par différents départements ministériels, soit 42% du total à mettre en ligne d'ici 2008 et 145 e-services.

Un projet de loi sur l'échange électronique des données juridiques est soumis au Parlement.

Un programme de vulgarisation et de communication a été mis en place avec notamment la production d'une cinquantaine d'émissions télévisées dans le cadre du programme « Idaratouk »

Un centre d'appel administratif (C2A 08200 37 37) a été créé en juillet 2005 pour répondre aux questions des usagers concernant les procédures les plus utilisées. Ce Centre répond également aux questions posées par email, surtout par les marocains résidant à l'étranger.

Un portail administratif a été lancé : www.service-public.ma.

6- Education, sensibilisation et communication

Le plan d'action prévoit d'élaborer un recueil de dispositions préventives contre la corruption, de confectionner un guide pédagogique sur la corruption, et de mener une campagne de communication à grande échelle sur le phénomène de la corruption sera lancé en 2007.

Les atouts :

- Une forte volonté politique de lutte contre la corruption,
- Un projet fédérateur fondé sur une approche participative,
- Un plan d'action global et multidimensionnel.

Les contraintes :

- Difficulté d'agir sur les comportements ;
- Résistance au changement ;
- Processus qui s'inscrit dans le temps.

Le plan d'action nécessite donc: une sensibilisation permanente, une démarche participative et concertée qu'il ne faut pas interrompre, des mesures d'accompagnement progressives, un pragmatisme et des actions ciblées, une évaluation régulière.

- [Présentation Ministère de la Justice, M. Moulay Taieb Cherquaoui](#)

Définition de la corruption :

En plus de la terminologie usuelle, il est intéressant de signaler que la corruption peut aussi être engendrée par l'accaparement de la prise de décision par une minorité de personnes influentes et l'opacité qui en découle.

Les coûts de la corruption sont nombreux :

- coût économique : la corruption est « une taxe » sur l'investissement qui décourage les investisseurs ;
- coût administratif : la corruption est illustrée par l'évasion fiscale (qui affecte les revenus des impôts) et la contrebande (qui affecte les revenus des douanes) ;
- coût social : entre autres, la corruption mène à la dégradation des valeurs morales et à la désintégration du tissu social.

Le Ministère de la Justice combat la corruption sur plusieurs plans :

- **Sur le plan législatif :** Plusieurs textes ont fait de la corruption un délit dont le coupable est déféré devant les tribunaux. Ce délit est devenu un crime en 1965, avec la création d'une Cour Spéciale de Justice compétente pour les crimes de corruption et d'abus d'influence. La Cour Spéciale fut ensuite supprimée.
 - Parmi les lois les plus marquantes adoptées par le Ministère de la Justice, figure celle de l'abandon des poursuites contre tout employé de la fonction publique qui déclare avoir reçu des pots-de-vin et ce, avant qu'il ne soit inculpé.
 - Le Ministère de la Justice travaille actuellement sur la révision du code pénal
- **Sur le plan judiciaire :** En 2001, il y a eu plus de 2000 cas de fonctionnaires poursuivis par la justice. Ce chiffre est passé à 4166 en 2005.

- **Sur le plan administratif**, le Ministère de la Justice travaille à renforcer le rôle des procureurs dans la recherche d'informations sur la corruption.

Quelques pistes suivies par le Ministère de la Justice pour renforcer la lutte contre la corruption :

- Une meilleure connaissance des phénomènes de corruption et des techniques de fraude adoptées par les fonctionnaires corrompus ;
- L'importance de la dissuasion : l'impossibilité d'échapper à la punition (que ce soit la restitution des avoirs détournés ou la confiscation des biens des fonctionnaires jugés coupables) constitue un facteur dissuasif, mais il n'est pas toujours facile pour l'Etat d'appliquer les lois sur la récupération des sommes perçues. Le Ministère de la Justice a réuni une table ronde regroupant les différents acteurs étatiques concernés à Meknès pour discuter des contraintes à l'application des lois sur la restitution des bien détournés. Les conclusions de ce séminaire seront intégrées dans la révision du code pénal qui est en cours ;
- La simplification des procédures judiciaires et le développement de l'administration électronique.
 - La Transparence budgétaire, par M.. Abdellatif Bennami, Directeur général du Budget

Il existe aujourd'hui des orientations fortes des pouvoirs publics pour améliorer la gouvernance. L'ouverture de plus en plus grande de l'économie nationale pousse à s'aligner sur les standards internationaux.

Le secteur public joue un rôle prépondérant à travers les administrations publiques mais aussi le secteur des entreprises publiques et les collectivités locales.

L'investissement représente environs 20% du PIB. Il joue un rôle fondamental.

Ce contexte est marqué par l'approfondissement des réformes structurelles et des stratégies sectorielles qui les sous tendent.

Une réforme budgétaire axée sur les résultats a été introduite depuis 2003.

Plusieurs instruments sont à la base de la transparence budgétaire :

- 1- Note de présentation du projet de loi de finance : cette note fait 167 pages et est étayée par tous les aspects qui touchent aux priorités fondamentales de la loi de finance (mise en place des conditions de la croissance durable, appui aux réformes stratégiques sectorielles, données chiffrées dans le détail). Le programme d'activité de tous les secteurs, sans exception, est inventorié dans cette note. Elle couvre aussi toutes les dispositions fiscales nouvelles.
- 2- Rapport économique et financier : ce rapport fait plus de 170 pages, dont 23 pages d'annexes chiffrées sur l'environnement international, les indicateurs macro économiques, les indicateurs sectoriels, les échanges extérieurs, la monnaie et les indicateurs sociaux sur une période de 3-4 ans. Ce rapport existe depuis 1999. Depuis 3 ans, il est accompagné d'une annexe sur le genre.
- 3- Rapport sur le secteur des entreprises et des établissements publics. ce rapport contient les performance et contre-performance du portefeuille des entreprises et des établissements publics, recense les contributions du budget de l'Etat et la contribution au développement économique et social. Une autre partie traite des questions de gouvernance et du désengagement de l'Etat.

- 4- Rapport sur les services gérés de manière autonome : traditionnellement et jusqu'en 1998, ce rapport ne faisait pas partie de la loi de finance.
- 5- Rapport sur les comptes spéciaux du trésor : Ce rapport inclut le bilan financier et fiscal des comptes spéciaux du trésor. Ces comptes sont passés de 130 en 2002 à 79 aujourd'hui.
- 6- Rapport sur les dépenses fiscales : ce rapport recense l'ensemble des mesures dérogatoires par rapport au droit commun de toutes les dispositions fiscales en vigueur.

Il existe aujourd'hui un document important : le recueil des performances budgétaires en termes d'indicateurs. Il s'agit d'un document unique qui regroupe tous les documents de chaque département ministériel (personnel, investissement, matériel).

Un important effort de standardisation dans la nomenclature budgétaire a été fait. Les documents annexes au projet de loi de finance utilisent la même codification pour tous les budgets.

On relève également une régionalisation au niveau de la nomenclature budgétaire : les allocations de ressources sont réparties au niveau du budget d'investissement.

Le tableau d'équilibre interne constitue une nouvelle innovation dans le projet de loi de finance en cours. Avant il n'avait qu'une signification juridique. Aujourd'hui, il reprend un certain nombre de composantes, de ressources ou de charges qui sont éparpillées sur l'ensemble du budget sectoriel.

Au delà des documents budgétaires, la matière budgétaire a été vulgarisée à travers des manuels diffusés en arabe et en français depuis 2004. Un document sur la nouvelle approche budgétaire intégrant la dimension genre et l'approche basée sur les résultats a aussi été diffusé. Le gouvernement a également diffusé un CD aux parlementaires et à la presse contenant le projet de loi de finance.

- [Le chef d'entreprise face à la corruption, par M. Abdeslam Abouddrar, CGEM](#)

La CGEM s'est très tôt engagée dans la lutte contre la corruption. Au lendemain de la fameuse campagne d'assainissement, la CGEM a créé un comité d'éthique et de bonne gouvernance avec une charte d'éthique signée en 1998. Plus récemment, la CGEM a créé une commission spécifique de lutte contre la corruption.

L'entreprise est souvent présentée comme un vecteur de la corruption. Elle peut effectivement l'être mais elle en est surtout victime pour deux raisons :

- Dans la relation corrupteur-corrompu, l'agent actif est celui qui détient le pouvoir de décision.
- La corruption nuit à l'entreprise parce qu'elle nuit à l'économie et fausse les règles du jeu. Mais elle lui nuit aussi parce que ses efforts vont vers la recherche du circuit de la corruption au lieu de se concentrer sur l'innovation.

Quels sont les niveaux d'action de l'entreprise par rapport à la corruption ?

- 1- L'entreprise doit être partie prenante du mouvement de moralisation de la vie publique par la mise en place d'un système national pour l'intégrité.

- 2- Le secteur d'activité : un secteur peut décider de se mettre d'accord sur un code d'éthique et de créer une coalition anti-corruption.
 - 3- Immuniser sa propre entreprise : tous les efforts pour lutter contre la corruption et pour améliorer la compétitivité de l'entreprise vont de paire. L'entreprise se doit de sélectionner l'encadrement sur des critères d'intégrité et développer des codes d'éthiques.
- [La stratégie et les mesures proposées par la société civile, par M. Azzeddine Akesbi, Transparency Maroc,](#)

Cette table ronde devrait mener à une action concertée et sérieuse en matière de lutte contre la corruption. Jusqu'aux années 90, la corruption était considérée comme un tabou. La société marocaine a fait beaucoup de progrès dans ce domaine. En effet, on constate une certaine contestation de l'ampleur de la corruption. Celle-ci est endémique et confirmée par différentes sources.

Le classement du Maroc a évolué depuis 1999 dans le classement établi par Transparency International chaque année sur la perception de la corruption.

Le baromètre global de la corruption de 2006 qui vient d'être réalisé essaye d'apporter une information à partir de l'expérience. 62 pays ont été étudiés cette année et le Maroc est le seul pays arabe à avoir participé.

Les résultats sont frappant : au Maroc, 60% des personnes consultées ont dit avoir payé des pots de vin au cours des 12 mois précédant l'enquête (conduite en août 2006).

La connaissance de la corruption au niveau des secteurs a également été étudiée. Pour le Maroc, globalement, les scores sont assez mauvais. Certains secteurs de la vie publique ont de très mauvais scores (police, système judiciaire, services médicaux, services d'état civil, permis...).

Les calculs montrent qu'il y a une corrélation entre les résultats du baromètre et l'indice de perception de la corruption.

Sur la question de l'évaluation de la lutte contre la corruption par le gouvernement, 20% des personnes interrogées pensent qu'elle est efficace et 60% pensent que le gouvernement ne fait rien. 15% pensent que le gouvernement participe et encourage la corruption.

En termes de progrès obtenus et du chemin restant à parcourir, il y a eu des poursuites de cas de corruption dernièrement mais le phénomène reste limité. La société civile a proposé une stratégie présentée il y a deux ans. Le Maroc est le seul pays arabe à avoir un plan d'action de lutte contre la corruption.

Le secteur privé a du mal à dénoncer la corruption à cause de l'inefficacité des lois contre ce fléau. Il existe des problèmes d'impunité, de harcèlement des témoins, d'inapplicabilité des pénalités, de manque de concertation avec la société civile...

Domaines prioritaires :

- Donner de l'espoir à la population, en mettant en place des mesures et en veillant à leur application
- Le Maroc a été l'un des premiers à signer la convention des Nations Unies

- Le Maroc est le seul pays dans la région MENA où différents acteurs de développement se concertent sur le problème de la corruption et comment lutter contre.
 - Transparence dans les marchés publics
 - L'e-gouvernement,
 - L'accès à l'information
 - La protection des témoins
- [La convention des Nations Unies contre la corruption, par Mme Michèle Zirari](#)

Les justifications de l'importance et l'intérêt d'une convention internationale sur la lutte contre la corruption sont multiples:

- 1- L'existence même d'une convention internationale témoigne de l'importance d'un problème.
- 2- Une convention internationale, quand elle est signée, ratifiée et publiée au Maroc s'impose et l'emporte sur la loi interne.
- 3- La convention est une plateforme de réflexion pour tous mais en particulier pour la société civile pour réclamer des modifications au gouvernement. Cela permet de la rendre plus crédible et moins contestable dans ses demandes.

Le Maroc a signé la convention précitée, mais ne l'a pas ratifiée. Il y a eu un nombre important de ratifications depuis mai 2006.

L'objet de la convention est de promouvoir et de renforcer les mesures visant à réduire la corruption. La convention prévoit notamment des:

- Mesures de nature à prévenir la corruption
- Mesures destinées à réprimer la corruption.
- Mesures pour la protection des experts, témoins et victimes.
- Mesures relatives à la coopération internationale. Elles incluent des mesures relatives à la récupération des avoirs de corruption intervenue à l'étranger.

Il est important que le Maroc ratifie la convention au plus vite pour entre autres faire relever des défis de la croissance économique et faire face aux impératifs de développement du pays

- [La Gestion financière publique : Responsabilité, transparence et éthique, par M. Abdelali Benbrik, Inspecteur Général des Finances, Ministère des Finances et de la Privatisation](#)

On constate une évolution unanime au niveau international sur les principes de transparence et de responsabilité. Ces principes sont devenus une exigence pour promouvoir un service financier sécurisé. Cette exigence est une condition impérieuse pour renforcer la crédibilité.

Le Ministère des Finances se présente comme un grand chantier de réformes. Toutes ces réformes convergent vers le but de promouvoir la responsabilisation.

Au niveau de la gestion des ressources humaines, on relève un effort de renforcement de la motivation des ressources humaines à travers l'organisation périodique d'examen d'aptitudes professionnelles en matière de promotion interne ouverts à l'ensemble des corps et grades du Ministère.

Le rôle de la formation en tant que levier de modernisation a été renforcé. Toute la gestion est en train d'être remodelée.

Le ministère a désormais recours à l'appel à candidature pour la nomination aux postes de responsabilité.

On note également une réforme progressive de la gestion budgétaire par :

- L'instauration d'une nouvelle approche budgétaire visant à substituer une logique de résultats à une logique de moyens ;
- Le renforcement de la transparence dans la gestion des marchés publics ;
- L'instauration de nouveaux dispositifs de gestion budgétaire : la globalisation des crédits, la contractualisation des relations entre l'administration centrale et ses services déconcentrés, le partenariat entre les services extérieurs et les acteurs locaux, la publication des actes de mouvements de crédits, la mise en place du Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT)...

Tous les éléments de cette réforme s'imbriquent pour augmenter la transparence.

Le projet de décret modifiant et complétant celui de 1998 sur les marchés publics contient de nouvelles dispositions :

- l'engagement des soumissionnaires dans le cadre de leur déclaration sur l'honneur à ne pas recourir à la corruption ;
- la maîtrise du pouvoir d'évaluation des offres financières par le maître d'ouvrage ; (renforcement du recours à la concurrence, possibilité de recours auprès de la commission des marchés, clarification des critères de choix, obligation pour le maître d'ouvrage de préciser les composantes financières de l'estimation) ;
- renforcement de la transparence du système financier ;
- souscription à la norme de diffusion des données portant sur la communication des données économiques et sociales.

La réforme du contrôle financier au niveau des entreprises publiques est en cours.

- [Portail National des Marchés publics](#), par M. Abdellatif El Ankaoui, Chef de la division informatique, Ministère des Finances et de la Privatisation

Ce portail constitue un outil concret dans la lutte contre la corruption. Il concerne en premier lieu la fonction d'achat public. Il a pour objectif l'efficacité de la gestion de la commande publique.

Il contient une base de données sur les marchés publics. Ces informations sont mises à la disposition du grand public sur internet. Deux grands espaces : statistiques/données et espace de données complémentaires liées à l'exécution des marchés.

La plateforme de dématérialisation des marchés publics contient trois grands piliers :

- Fonction de publication des avis d'appel d'offre pour publier les programmes décisionnels des acheteurs des marchés publics, des avis d'appel d'offre, les dossiers de consultations et les avis d'attribution.
- Dans un an, les fournisseurs pourront répondre électroniquement aux appels d'offre.
- Mise en ligne du catalogue électronique en juillet 2008.

Les avantages de ce portail sont multiples :

- Maîtrise des délais de publication ;
- Economie grâce à une concurrence accrue et élargie ;

- Permet des demandes d'éclaircissement ;
- Base de données réglementaires et juridiques ;
- Espace pour le partage de connaissances et d'assistance dans la passation des commandes publiques ;
- Base de données sur les fournisseurs ;
- Accès unique et centralisé à l'ensemble de la concurrence ;
- Information exhaustive ;
- Recherche sélective ;
- Système de référence des fournisseurs pour allègement des procédures.

Axe II : Analyse de la situation de la corruption et de la transparence au Maroc : Quels instruments, pour quelles politiques et avec quelles mesures ?

- Les indices internationaux pour la mesure de la corruption, par Bachir Rachidy, PDG, INVOLYS, Transparency Maroc

L'objectif de ces indices est d'évaluer le coût de la corruption, ses tendances et son étendue. Il existe des instruments qui servent à faire un classement ou à noter les pays, des rapports, des études quantitatives ou qualitatives...

Indice de perception de la corruption :

Cet indice sert à mesurer le degré de corruption perçue. C'est un indice composé par les résultats de 18 enquêtes réalisées par des organismes indépendants.

Il offre un aperçu du point de vue des décideurs jouant un rôle dans le commerce et l'investissement. Il permet aussi de voir la conscience du public par rapport à la corruption. Il ne s'agit pas d'un instrument de diagnostic des causes ou conséquences de la corruption.

La méthodologie adoptée consiste à faire une enquête d'enquêtes (3 études minimum par pays, sur les deux dernières années). Les pays sont notés sur une échelle de 10 (10 étant la meilleure note). Il y a un travail préalable pour harmoniser les résultats des différentes enquêtes avant de faire la moyenne.

Les sources traitent de la corruption dans le secteur public. On relève trois types d'enquêtes : enquêtes de non résidents de pays occidentaux, non résidents de pays en voie de développement, résidents.

En 2003, les pays arabes avaient une note moyenne de 3,9.

Mais cet instrument souffre de certaines faiblesses. Il existe des problèmes d'interprétation dus à la complexité de la méthodologie utilisée. En outre, il ne mesure pas les tendances ni les efforts du gouvernement dans la lutte contre la corruption.

Indice des payeurs de la corruption :

Cet indice mesure l'étendue de la corruption payée par les entreprises aux fonctionnaires dans les pays exportateurs. Il consiste en une enquête d'opinion auprès des hommes d'affaires.

Baromètre global de la corruption :

Il définit le coût, l'étendue et les tendances de la corruption auprès du public dans les secteurs les plus affectés.

Il sert à compléter le point de vue des experts sur la corruption et mesure la crédibilité des efforts faits par le pays pour la réduire.

Enquête du Système National d'Intégrité

C'est un rapport d'évaluation qualitative des piliers d'intégrité dans le pays concerné.

- [Lectures des réponses des entreprises à travers les enquêtes d'intégrité](#), par Kamal Mesbahi, Transparency Maroc

La lutte contre la corruption s'analyse comme une lutte pour la bonne gouvernance. Le Maroc est en avance par rapport à d'autres pays de la région, mais l'on ne ressent pas l'impact positif des avancées réalisées.

La perception de l'évolution du phénomène sur les 3 dernières années montre que 40% des personnes interrogées pensent que la grande corruption a augmenté. D'après eux, la principale raison qui favorise la corruption dans les entreprises est pour 95% l'absence de sanctions.

En ce qui concerne les situations qui justifient le versement de montants illicites, la majorité répond que c'est pour éviter des problèmes.

Pour la fréquence de la corruption dans les entités publiques et privées, la police est le premier secteur cité.

Quant aux causes de la corruption selon les entreprises du secteur informel, la première raison citée réside dans le niveau trop bas des salaires.

Principales Recommandations

1. Les efforts visant la mise en place de réformes pour lutter contre la corruption doivent se faire dans un cadre de concertation entre les différents partenaires de développement. La réussite de ses réformes dépend fortement du degré de concertation.
2. Promouvoir le contrôle et l'audit interne dans les administrations ;
3. Créer des kiosques à l'entrée de chaque ministère pour permettre aux usagers de se plaindre instantanément et anonymement en cas de corruption ;
4. Renforcer la sensibilisation et introduire des modules sur l'intégrité dans les programmes de formation et d'éducation ;
5. S'informer et tirer des leçons des expériences étrangères qui ont porté leurs fruits ;
6. Adhérer au Groupe d'action financière sur le blanchiment d'argent (GAFI) ;
7. Renforcer l'accès des citoyens à l'information en tant que droit ;
8. Encourager les opérateurs économiques privés à mettre en place des pactes d'intégrité ;
9. Continuer à supprimer les monopoles là où ils ne sont pas nécessaires ;
10. Eviter de lancer une campagne anti-corruption non accompagnée de résultats tangibles. Axer les campagnes anti-corruption autour de résultats ou changements concrets réalisés pour regagner la confiance du public ;
11. Mettre en valeur les expériences réussies et créer l'émulation en accordant des incitations ;
12. Développer un système national d'intégrité ;
13. Renforcer la protection des dénonciateurs et des témoins ;
14. Assortir le plan d'action gouvernemental d'un échéancier ;
15. Renforcer la simplification et la dématérialisation des procédures ;
16. Donner à l'ICPC les moyens d'action nécessaires pour la rendre crédible ;
17. La justice doit lancer des signaux à l'opinion publique par des actions concrètes ;

18. L'inspection générale au niveau des différents ministères, doit publier un rapport annuel d'activité.

DISCOURS

DE MONSIEUR LE MINISTRE

**Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs,**

C'est pour moi un réel plaisir d'être parmi vous ce matin pour participer au lancement de cette table ronde sur la « **Lutte contre la corruption, la promotion de l'éthique et de la transparence au Maroc : Etat des lieux et moyens de concrétiser le plan d'action du Gouvernement** ».

Cette table ronde est organisée avec la Banque mondiale que je remercie vivement pour sa collaboration et son engagement constant dans les projets de développement au Maroc. Nous avons tenu à associer la CGEM et Transparency Maroc à cette manifestation, afin de réfléchir ensemble sur une problématique qui nous concerne tous et qui, à mon avis, mérite le débat le plus large possible, dans un climat serein et pragmatique, loin de toute surenchère politique et de toute approche populiste. Un débat dépassionné s'appuyant sur un constat partagé par tous.

Pour rester fidèle à l'esprit pragmatique et concret qui doit guider les travaux de cette table ronde, je ne ferai pas un discours sur le phénomène complexe de la corruption, ni sur les méfaits de ce véritable fléau qui constitue un frein au développement.

Cependant, et partant de la nature même de ce fléau social, de ses implications historiques, culturelles et économiques, de la difficulté d'opérer des mesures scientifiques et irréfutables de son étendu ou de sa propagation, des questions importantes méritent d'être posées :

- comment diagnostiquer, suivre, détecter et évaluer toutes les formes de corruption à savoir la corruption elle-même, le trafic d'influence, la concussion et le détournement ?
- comment faire le discernement entre la corruption permettant aux citoyens d'obtenir leurs droits et celle débouchant sur des passe-droits ? et partant comment différencier entre la petite et la grande corruption ?
- comment expliquer le recul de notre pays dans l'indice de perception de la corruption entre 2000 et 2005, alors que sur cette période les actions en justice pour corruption ont augmenté de 67 à plus de 3949 cas. Ce qui explique un effort plus soutenu pour faire face à ce fléau.
- comment changer les attitudes et les comportements des citoyens pour les mobiliser à résister face à la corruption, à la rejeter et à la dénoncer pour le bien de la Collectivité Nationale ?

Le Gouvernement, je vous le confirme, est décidé à agir, conformément à sa déclaration et partant de son rôle et de ses responsabilités. Il a préparé, à cet effet, un plan d'action de lutte contre la corruption qui vous sera présenté en détail tout à l'heure. Ce programme se veut cohérent, global, agissant en profondeur et non pas par des annonces ou des slogans ayant des résultats médiatiques permettant de réduire artificiellement et momentanément la perception du phénomène. Cette approche a eu malheureusement des conséquences très graves. Elle a quelque part renforcé l'idée d'impuissance face à cette problématique et, peut être même, le sentiment de fatalité. Le principal objectif assigné à la manifestation qui nous réunit est de parvenir, après avoir dressé l'état des lieux, à déterminer ensemble les moyens permettant de concrétiser ce plan d'action.

A cet effet, je souhaiterais dire qu'aujourd'hui le Gouvernement gère ce dossier avec beaucoup de sérénité et sans aucun complexe, en évitant de verser dans le sensationnel et ce, malgré les coups de boutoir dont il est souvent l'objet du fait notamment d'une certaine amplification de la perception de ce phénomène, due au climat d'ouverture et de liberté d'expression que connaît notre pays depuis quelques années.

Il ne fait aucun doute que des efforts ont été accomplis au niveau de l'élaboration du cadre légal et réglementaire devant permettre de juguler ce fléau. J'en veux pour preuve le nombre de textes soumis au Parlement ou en phase d'approbation : projet de loi relatif à la lutte contre le blanchiment d'argent, projets de lois sur la déclaration de patrimoine qui vise à amender la loi de 1992, actuellement en vigueur et qui a vite montré ses limites, projet de décret portant création de l'Instance centrale de prévention de la corruption, projet de décret sur les marchés publics, et bien d'autres actions opérationnelles.

Il est vrai que la loi seule ne peut être efficace contre un phénomène aux racines si profondes que celui de la corruption. Il est donc essentiel que la forte dissuasion véhiculée par les textes soit complétée par des actions concrètes sur le terrain. Ces actions nous concernent tous, chacun à son niveau : Gouvernement, société civile, monde économique, et instances politiques. Ce n'est qu'en conjuguant nos efforts que nous parviendrons aux résultats escomptés.

Par ailleurs, tout en privilégiant le travail en profondeur et en consolidant les acquis, le Gouvernement a récemment envoyé des signaux forts visant à renforcer la transparence et à supprimer le sentiment d'impunité. C'est dire que la lutte contre la corruption fait partie de ses priorités et que l'heure n'est plus au discours, mais à l'action.

En effet, à un moment où notre pays s'est engagé sur la voie du progrès, de la démocratie et de la consolidation du droit et des institutions, il semblerait hasardeux de se cacher la face en prétendant ignorer les incidences néfastes de la corruption sur cette nouvelle dynamique. A cela s'ajoute les impératifs de compétitivité et d'ouverture sur le monde ainsi que les doléances d'une société civile des plus actives qui milite en faveur de plus de transparence dans la gestion des affaires publiques.

Sur un autre plan, je tiens à souligner le rôle crucial de l'administration numérique dans la lutte contre la corruption. Outre le fait que le développement des TIC permet l'offre d'un service de qualité, rapide, accessible à tous et à moindre coût, je suis de ceux qui pensent que dans l'arsenal à mettre en place pour lutter contre la corruption dans le secteur public, les TIC doivent occuper une place importante. En limitant le contact entre les personnes, la dématérialisation des procédures contribue à limiter les comportements frauduleux.

Pour conclure, je dirai que la lutte contre la corruption est le problème de tous. Espérons que la table ronde de ce jour, à laquelle je souhaite plein succès, marquera le point de départ d'une action concertée et fédératrice qui ne peut être, j'en suis certain, que porteuse d'espoir.

**Discours de Monsieur Théodore Ahlers
Directeur du Département Maghreb,
Banque Mondiale**

**Monsieur le Ministre
Messieurs les Secrétaires généraux
Collègues, Mesdames et messieurs**

Je me réjouis de participer à cette table ronde organisée par le Ministère de la Modernisation des Services Publics et la Banque mondiale, avec la participation importante de la CGEM et la de Transparency Maroc. C'est un format inédit que nous inaugurons aujourd'hui. Un partenariat entre le gouvernement, le secteur privé et la société civile pour discuter des voies et moyens concrets de combattre la corruption et de promouvoir la bonne gouvernance.

Ce partenariat en annonce d'autres, plus structure encore, notamment dans le cadre de l'Instance Centrale de lutte contre la corruption qui vient de voir le jour au Maroc, telle qu'annoncée par le gouvernement voici quelques jours. L'on pourra discuter des particularités de cette Instance dans le paysage marocain, de sa composition et de ses attributions. Il reste que cette création, qui répond à l'exigence apportée par la Convention des Nations Unies, est un pas en avant significatif. A cet égard, je me félicite des assurances données par le gouvernement marocain quant à la ratification de cet instrument international.

Monsieur le Ministre, mesdames et messieurs

Vous l'avez peut-être constaté au cours des dernières années la Banque mondiale a abordé, d'une manière explicite, des sujets jusque-là implicite dans sa démarche. La question de la gouvernance a toujours été implicitement reconnue comme l'une des pierres d'angle de l'édifice de développement économique et sociale. Depuis dix ans maintenant, la Banque mondiale a cassé le tabou en choisissant d'en parler ouvertement et d'en faire un des piliers de sa stratégie.

Monsieur le Ministre, mesdames et messieurs

Le travail mené par le gouvernement, à travers les différentes initiatives annoncées ces derniers jours, l'action militaire et courageuse menée par Transparency Maroc depuis des années, la prise en charge de la lutte contre la corruption au niveau des entreprises annoncées par le CGEM, le rôle important de la presse marocaine dans ces domaines. Tous ces facteurs donnent le ton d'une démarche salubre, solidaire et intègre adoptée par le Maroc.

C'est un signal fort lancé vers le citoyen marocain, qui doit maintenant commencer à voir se concrétiser ce changement. Qui doit pouvoir obtenir l'accès aux services publics administratifs qui lui sont dus de manière transparente, prévisible, sans avoir à subir l'arbitraire qui engendre les actes de corruption. Ce signal doit être accompagné d'une sensibilisation sociale qui permettra de dépasser dans un avenir proche les chiffres inquiétants annoncés par Transparency la semaine passée et relatifs au pourcentage de ménages ayant eu recours à ce qu'il est convenu d'appeler la 'petite corruption'. A cet égard, la possible mise en place d'un numéro vert offrant au citoyen l'opportunité de dénoncer les actes de corruption pourrait être une première action concrète.

L'engagement de la CGEM constitue aussi un acte important. L'entreprise a droit à la transparence, à la prévisibilité au traitement égal dans le cadre d'une compétition loyale, dans une saine de marche. Mais l'entreprise a pour responsabilité de ne pas fausser le marché en ayant recours à des procédures et mécanismes qui lui donneraient un avantage injuste, illégal et par conséquent non pérenne, sur ses concurrents. Nous encourageons à l'entreprise marocaine une meilleure ouverture au niveau international et une reconnaissance qui lui offrira de meilleures chances de compétitivité.

Enfin, l'action sans relâche de la société civile, à travers Transparency Maroc bien sur, mais sans oublier tous ceux qui, organisés ou pas, luttent contre le fléau de la corruption, est à saluer et à encourager. La participation de Transparency aujourd'hui est à cet égard à la fois substantielle et symbolique.

Je remercie la CDG pour avoir gracieusement mis à notre disposition ce centre conférence. Je remercie et salue Monsieur le Ministre de la Modernisation des Services Publics pour sa disponibilité et son engagement ainsi qu ceux de ses collègues. C'est le début d'un processus ambitieux dont la Banque mondiale souhaite faire et auquel elle souhaite participer activement.

Avant de clore cette introduction, je souhaite vous informer que nous proposons la tenue de consultations autour d'un document de la Banque mondiale relatif au cadre d'action de notre institution sur les questions de gouvernance et de lutte contre la corruption et ce les 8 et 9 janvier 2007. Consultations auxquelles vous êtes bien entendus conviées et sur lesquelles nous vous donnerons de plus amples informations avant la fin de la journée.

Je vous remercie de votre attention.